

RÈGLEMENT



Article I.: Organisation.

Le Marché de l'Avent de Villaudric est organisé par le Comité des Fêtes de Villaudric avec le soutien de la municipalité. Il se tiendra dans la salle des fêtes et sous chapiteau le **dimanche 28 novembre 2010** de 10 h 00 à 18 H

Article II.: Modalités.

Le marché est ouvert pour une capacité de 150 m linéaires

Le stand est fixé à **3 ml maximum** pour les non professionnels et 6 ml maximum pour les professionnels (sur présentation d'un justificatif)

- Le prix du stand est fixé à 18 € pour 3 mètres linéaires.
- Un **chèque de caution** de 30 € est exigé et sera encaissé en cas de désistement non signalé.
- Le droit d'inscription et le chèque de caution ne seront restitués que pour tout désistement signalé avant le **15 /11/ 2010.**

Ce marché est ouvert aux producteurs de produits régionaux, artistes, créateurs, commerçants **sur le thème de Noël** qui doivent présenter impérativement :

- La liste exacte des produits exposés. **Tous produits que vous n'aurez pas mentionnés sur le bulletin d'inscription ne pourront être exposés.**

Article III. . Inscriptions.

Les exposants désireux d'avoir un stand devront **s'inscrire avant le 25 septembre 2010** dans la limite des places disponibles.

Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner le nombre d'exposants par produits et le nombre de stands professionnels **et de prévenir les exposants non retenus.**

L'inscription sera effective à réception :

- du bulletin d'inscription et des paiements du stand et de la caution. Les règlements seront effectués par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Villaudric.
- de la photocopie recto verso de la carte d'identité, ou du *registre de commerce pour les professionnels*
- de photos de l'activité représentée

Il est obligatoire d'avoir complètement rempli, coché et signé le bulletin d'inscription.

La signature du bulletin implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article IV. .Installation.

Les exposants seront accueillis à partir de 7 h 30 et pourront s'installer à l'emplacement qui leur sera désigné par la personne chargée du placement. Le stand devra être fin prêt à 10 H, heure d'ouverture du marché de l'Avent.

Les exposants devront avoir libéré leur stand à 19 H 30 en veillant à la propreté des lieux.

Aucun exposant ne peut revendiquer un emplacement précis, ou qui lui aurait été attribué lors d'un marché précédent.

Article V.

Les organisateurs ne sont pas responsables des biens personnels, objets, œuvres ou marchandises exposés. Le Comité des Fêtes se réserve l'organisation de la vente de boissons.

Contact : - Site <http://marche-avent.villaudric.info/> - mail marche-avent@villaudric.info
responsable Christine Masson 05.61.82.40.13.
ou Mairie de Villaudric 05.61.82.44.13 (HB)